



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## **VADEMECUM DE LA CONTINUITE PEDAGOGIQUE**

### **Pendant la fermeture de l'établissement, mon enfant a-t-il du travail à faire ?**

Dans le cadre de la fermeture aux élèves de toutes les écoles et de tous établissements à compter du lundi 16 mars, la continuité pédagogique doit être assurée pour tous les élèves c'est-à-dire que des cours et des exercices doivent leur être proposés ainsi qu'un accompagnement pédagogique par leurs professeurs.

Pendant cette période, les élèves ont des activités à réaliser (cours à suivre, exercices à réaliser) et des devoirs à rendre dans les délais fixés par leurs professeurs.

### **Où peut-il trouver les cours et les exercices ?**

Le lycée Senghor favorise l'échange sur Pronote, les enseignants déposent dans le cadre du cahier de texte numérique leurs cours et des devoirs déposés par chaque professeur concernant sa discipline ainsi que les dates de remise des travaux. L'élève y télécharge les documents (sujets, supports de cours, exercices...) à travailler. Si le professeur lui demande, l'élève dépose ses devoirs une fois faits et il y récupère les copies corrigées avec les annotations du professeur.

### **Identifiants perdus ou difficultés pour se connecter à Pronote ?**

Pronote : En début de l'année scolaire, chaque parent et chaque élève ont été destinataires des identifiants permettant d'accéder à Pronote. Si vous avez perdu ces codes d'accès, l'établissement reste à votre disposition pendant sa fermeture. N'hésitez pas à nous contacter : [fabrice.colomb@ac-normandie.fr](mailto:fabrice.colomb@ac-normandie.fr)

### **En cas de besoin, mon enfant peut-il poser des questions et demander de l'aide à ses professeurs ?**

Pendant la période de la fermeture de l'établissement, tous les professeurs restent joignables par courrier électronique via la messagerie discussion de Pronote. Ils peuvent ainsi répondre aux questions et accompagner les élèves dans leur travail (précisions sur le chapitre à consulter dans le manuel, les notions à maîtriser...).

### **Je n'ai pas d'accès à Internet à mon domicile ou je n'ai pas d'équipement pour pouvoir faire travailler mon enfant par le numérique, comment faire pour récupérer les cours et les devoirs ?**

Pour les familles qui ne disposent pas d'un équipement numérique adapté, les établissements diffuseront aux élèves des ressources pédagogiques papier (supports de cours, exercices ...). Pour en bénéficier, les familles concernées doivent se signaler auprès du chef d'établissement par téléphone au **06 45 52 03 70** : [jean-christophe.torres@ac-normandie.fr](mailto:jean-christophe.torres@ac-normandie.fr)

En fonction de la situation, le chef d'établissement précisera les modalités du dispositif.

### **Je n'ai pas d'accès à Internet à mon domicile, comment mon enfant peut-il poser des questions et demander de l'aide à ses professeurs ?**

Si vous êtes dans cette situation, le chef d'établissement, que vous aurez informé de la situation par téléphone, vous indiquera les modalités pour échanger avec l'équipe pédagogique.



### **Combien de temps mon enfant doit-il consacrer à ses devoirs ?**

Les professeurs proposeront des activités dont la durée indicative sera adaptée au travail individuel et proportionnée dans la semaine à la place de chaque discipline dans l'emploi du temps de l'élève. Pour s'organiser, chaque élève peut se référer à son emploi du temps habituel pour évaluer le temps à consacrer à chaque enseignement. Le professeur pourra indiquer la durée attendue pour réaliser les activités proposées.

### **En tant que parent, dois-je accompagner mon enfant dans son apprentissage ?**

Les outils mis à disposition des élèves favorisent leur autonomie et les professeurs sont présents à distance pour les aider. Le rôle des parents n'est pas différent du reste de l'année quand l'établissement ne connaît pas de circonstances exceptionnelles de fermeture. En cas de difficulté particulière de l'élève dans son parcours, vous pourrez contacter l'établissement comme vous l'auriez fait en période normale.